

# L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

## En force pour nos droits



Plus que jamais, rassemblons  
pour nos retraites  
le 21 septembre (p. 4 et 5)

La réforme de l'Assurance  
chômage s'en prend aux  
plus précaires (p. 7)

Préserver l'emploi nécessite  
une réelle politique  
industrielle (p. 11 à 14)

© MARTA NASCIMENTO/REA



**p. 4 et 5**

© JEAN-LUC BOIRÉ



**p. 11 à 14**

DR



**p. 24**

*L'inFOMilitante*, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FOHebdo*.  
 Directeur de la publication : Yves Veyrier.  
 Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.  
 Rédaction en chef : D. Rousset.  
 Rédaction : N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, E. Salamero – Secrétariat de rédaction/maquette/

## ACTU

- Réforme des retraites :  
 FO s'élève contre le recul des droits ..... 4-5
- Sécurité sociale : l'État, grand responsable de l'aggravation du déficit ..... 6
- Assurance chômage : la réforme attaque les droits des plus vulnérables ..... 7

## REPÈRES

- Les chiffres utiles au quotidien ..... 8

## DROIT

- Que dit la loi en matière de licenciement lié au refus par le salarié d'une modification de son contrat de travail ..... 9

## DOSSIER

- Politique industrielle : il est urgent que l'État se fasse stratège ..... 11-14

## INTERNATIONAL

- Brésil : 45 millions de grévistes contre la réforme des retraites ..... 16

## NOS COMBATS, NOS VICTOIRES

- Éducation : même retoqué, le projet Blanquer ne passe pas ..... 17
- Fonction publique : surdité ministérielle en amont du rendez-vous salarial ..... 18
- Restauration ferroviaire : mobilisations pour une vraie convention collective ..... 19
- Presse : à l'Est, les syndicats aux prises avec la restructuration du groupe Ebra ..... 20
- Élections aux CSE : FO fait toujours ses preuves dans les urnes ..... 21

## HISTOIRE

- La décentralisation ou l'histoire du désengagement de l'État de certaines de ses missions ..... 23

## PORTRAIT

- Christine Besseyre est la nouvelle secrétaire générale de la fédération FO-Com ..... 24

photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher – Conception de la maquette : V. Pfohl.  
 Ont également contribué à ce numéro : M. Pourcelot, C. Chiclet.  
 Abonnements : V. Rigaut. Tél. : 01 40 52 82 33.  
 Imprimé par RPN, Livry-Gargan – Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174 – Dépôt légal juin 2019.  
 Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
 Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr  
 Site : <https://www.force-ouvriere.fr>





## AGIR ENSEMBLE POUR PRÉSERVER LA PROTECTION SOCIALE!

**C**e qui se passe sur l'Assurance chômage est très révélateur de la « transformation » d'ensemble du système de protection sociale, à laquelle conduit la politique du gouvernement sous l'égide du président de la République.

Il y a d'une part les mesures proprement dites qui ont été annoncées. Elles relèvent encore malheureusement d'une politique comptable, qui s'inscrit dans une politique globale de dumping social, pourtant dénoncée par le président de la République il y a quelques jours à l'OIT! C'est cette politique qui consiste à mettre en accusation les systèmes de protection sociale qui seraient trop généreux – aujourd'hui l'Assurance chômage, demain les retraites –, alors que la source du problème est l'échec cumulé des politiques économiques qui n'ont pas réussi à résorber le chômage.

Le Premier ministre, dans son discours de politique générale, faisait le constat que « nous n'en avons pas fini avec le chômage de masse qui enferme dans la précarité, qui lamine des familles et des territoires ». Avec pour seule réponse de sanctionner les demandeurs d'emploi qui subissent la précarité et l'abus des contrats courts (87% des embauches se font aujourd'hui en CDD et parmi ces CDD, 30% sont des CDD d'un jour).

Il y a donc toutes les raisons de s'alarmer de la réforme des retraites annoncée. Elle part du même type de constat de la part du Premier ministre, qui reconnaît que « nous avons aujourd'hui quarante-deux régimes qui assurent globalement un bon niveau de retraite : la France est l'un des rares pays où le niveau de vie des retraités est supérieur à celui de la population ». On a compris la suite du raisonnement : au banc des accusés, les retraités et le système actuel trop

**Le 21 septembre,  
FO appelle à un  
rassemblement d'ampleur  
nationale à Paris.**

généreux! Or, ce ne sont ni les retraités, ni le système qui sont favorisés, mais bien les générations actuelles de salariés qui auront du mal à se constituer une retraite digne de ce nom du fait, là encore pour beaucoup trop d'entre eux, d'une entrée dans la vie active plus tardive, d'emplois insuffisamment stables, à temps partiel subi, mal rémunérés. C'est cela qu'il faut corriger et non revoir à la baisse les droits à la retraite. C'est à l'évidence ce à quoi conduisent un régime universel par points et l'idée du gouvernement d'un âge effectif relevé à 64 ans.

Mais le deuxième aspect de la « transformation » est la poursuite et l'accélération de la marche vers l'étatisation de la protection sociale et l'éviction de la négociation collective et de la pratique contractuelle de sa gestion. Sur l'Assurance chômage, le gouvernement prend en effet ouvertement la main : il a décrété la suppression des cotisations sociales et leur remplacement par la CSG, puis imposé un cadrage de la négociation conduisant inévitablement à l'échec. Dans le

même temps, il a décidé de durcir les contrôles et sanctions à l'encontre des demandeurs d'emploi par décret en décembre dernier. La mise en œuvre de la dégressivité au-dessus de 4 500 euros brut de salaire signe, beaucoup l'ont relevé, la mise en cause du principe assurantiel collectif fondé sur l'ac-

quisition d'un droit par contribution. Telles sont les raisons qui ont amené FO à proposer que les confédérations syndicales s'adressent ensemble formellement au gouvernement pour contester cette « transformation ».

Le 21 septembre, FO appelle à un rassemblement d'ampleur nationale à Paris contre le projet de régime de retraite universel par points, pour le maintien des quarante-deux régimes existants et contre le recul de l'âge de départ. Que ce soit clair : s'il faut aller à la grève d'ensemble pour préserver la retraite et la protection sociale, FO y est prête et déterminée.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Réforme des retraites : contrer

Les projections du Conseil d'orientation des retraites vont servir d'arguments au gouvernement pour faire travailler plus longtemps les salariés. FO prépare la mobilisation contre un système universel par points qui aboutirait à un recul des droits.

**L**e pessimisme des nouvelles prévisions du Conseil d'orientation des retraites (COR) sur le solde financier du système de retraite va apporter de l'eau au moulin du gouvernement, dont l'intention est de mettre en place une décote pour pousser les salariés à travailler plus

longtemps, dans le cadre de son futur système de retraite universel par points. « *Va-t-on aller en parallèle vers un durcissement de la loi Touraine avec un nouvel allongement de la durée de cotisation ?* », s'interroge Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO.

Selon le COR, le déficit du système de retraite attein-

dra 10 milliards d'euros en 2022 et le retour à l'équilibre n'interviendrait au mieux qu'en 2042. Une situation qui va servir d'argument à l'exécutif pour demander des efforts aux salariés dans le cadre de sa future réforme ou d'une réforme paramétrique à venir. Tout cela alors que c'est la propre politique

de l'exécutif qui provoque le déficit des retraites (*lire article rapport du COR p.5*).

## MAINTIEN DE L'ÂGE LÉGAL À 62 ANS : UN LEURRE

Dans sa déclaration de politique générale, le 12 juin, le Premier ministre a confirmé l'intention du

### 21 SEPTEMBRE : RASSEMBLEMENT NATIONAL DE FO CONTRE LA FUTURE RÉFORME

La confédération Force Ouvrière, opposée à la future contre-réforme des retraites qui veut transformer les quarante-deux régimes existants en un système universel par points, entend le faire savoir. Elle lance une campagne d'information et de mobilisation sur les retraites, avec à la rentrée un rassemblement d'ampleur nationale à Paris, le samedi 21 septembre. Objectif : « *préparer le rapport de force interprofessionnel et, si nécessaire,*

*la grève pour défendre les retraites et mettre en échec le projet gouvernemental* », comme l'a écrit la commission exécutive de FO, dans une déclaration du 16 mai, reprenant l'orientation votée par le Comité confédéral national (CCN), réuni à Paris les 27 et 28 mars. Pour FO, le rassemblement du 21 septembre s'inscrit dans la lignée d'autres rassemblements du même type organisés par le passé. Il y eu notamment celui pour

la défense de la Sécurité sociale à Bercy le dimanche 29 janvier 1995. Une semaine d'information et de mobilisation est également prévue début septembre. Des meetings et des distributions de tracts seront organisés dans les départements, pour relayer et expliquer les positions de FO sur la future réforme. Un travail de pédagogie indispensable à destination des militants mais aussi du grand public.

**F. L.**

© F. BLANC



# un recul des droits



© MARTA NASCIMENTO/REA

gouvernement de mettre en place un âge pivot en dessous duquel les assurés percevraient une retraite tronquée. Il a indiqué que « la possibilité d'un départ à 62 ans » serait maintenue, tout en précisant que le gouvernement définira « un âge d'équilibre » pour inciter les salariés à « travailler plus longtemps ». Édouard Philippe n'a pas précisé quel serait l'âge

d'équilibre, mais l'âge de 64 ans a été évoqué au sein de la majorité présidentielle. Avec ces propos, le Premier ministre reste dans les pas du chef de l'État. Le 25 avril, lors de sa conférence concluant le Grand débat, Emmanuel Macron s'était prononcé en faveur du maintien de l'âge légal à 62 ans, mais il proposait d'« allonger la durée de cotisation » pour avoir « un

« système de décote qui incite à travailler davantage, mais sans forcer tout le monde ». « C'est le bal des hypocrites, le maintien de l'âge légal de départ à 62 ans s'apparente à un leurre, dénonce Philippe Pihet. Dans les faits, il faudra travailler deux ans de plus pour avoir une retraite complète. Et encore, pour ceux qui auront encore du travail. » En effet. Dans le secteur privé, 50% des

salariés ne sont plus en activité quand ils liquident leurs droits à la retraite.

Il faudra attendre les recommandations du Haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, en juillet, voire la présentation du projet de loi par le gouvernement à la rentrée, pour en avoir le cœur net. À moins d'un report après les élections municipales de 2020 d'un sujet qui s'annonce explosif.

Plus que jamais, FO s'oppose à un système de retraite universel par points ou à une nouvelle réforme paramétrique, qui aboutiraient à une baisse des droits pour les futurs retraités. L'organisation syndicale revendique le maintien des quarante-deux régimes existants. Elle le rappellera lors de la mobilisation en préparation pour la rentrée.

**Françoise Lambert**

## Rapport du COR : les retraites malades de l'austérité

**L**e retour à l'équilibre du système de retraite, qui était prévu pour 2022 il y a deux ans, est au mieux repoussé de vingt ans : c'est l'un des enseignements du dernier rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR), rendu public le 13 juin. Celui-ci table désormais sur un déficit de 10 milliards d'euros à la fin du quinquennat. Il faudrait attendre au mieux 2042, selon le scénario le

plus favorable (1,8% de croissance de la productivité). En cas d'une progression des revenus d'activité limitée à 1,5%, il faudrait patienter jusqu'en 2056 pour renouer avec l'équilibre. La dégradation provient d'une diminution des recettes à 13,4% du PIB d'ici à 2022, tandis que les dépenses restent, elles, stables, à 13,8%. La baisse des recettes est liée à « la maîtrise des dépenses publiques à travers [celle] des rémunérations et

de l'emploi » des fonctionnaires, ce qui « se traduit par des ressources moindres pour le système de retraite et une dégradation du solde », expose le COR. Autrement dit : ce sont bien l'austérité salariale imposée aux fonctionnaires et les 120 000 suppressions de postes envisagées dans la fonction publique qui viennent plomber le système de retraite. Un comble.

**F. L.**



# Sécurité sociale : FO épingle la gestion erratique de l'État

« Le financement de la Sécurité sociale est de plus en plus incertain et illisible », dénonce FO.

En septembre 2018, les ministres des Comptes publics et de la Santé, Gérard Darmanin et Agnès Buzyn, se glorifiaient d'un déficit de la Sécurité sociale ramené à 1,2 milliard en 2018, et d'un retour à l'équilibre de la Sécurité sociale prévu en 2019. Moins d'un an après, c'est la douche froide. Pour la Commission des comptes de la Sécurité sociale, réunie le 11 juin, le déficit de la Sécu « se creuserait » de nouveau cette année, à au moins 1,7 milliard d'euros. Il pourrait même atteindre 4,4 milliards d'euros. Une dégradation des comptes communément attribuée au ralentissement économique et aux concessions faites aux Gilets jaunes.

Mais pour FO, la Sécurité sociale pâtit avant tout des choix politiques des gouvernements successifs : l'austérité, qui entraîne *in fine* une baisse des recettes, et l'étatisation du financement, en quelque sorte un « rapt » de l'argent de la Sécu, et donc des salariés, par l'État. La politique de transfert financier, mise en œuvre depuis plusieurs années, s'accélère. La loi de financement de la Sécurité sociale 2018 (LFSS) a ainsi acté la suppression des cotisations maladie et Assurance chômage sa-



© JEAN-CLAUDE MOSCHETTI/REA

lariales et leur remplacement par une hausse de la CSG\*. La LFSS 2019 a rendu possible une hausse inédite des exonérations de cotisations patronales, avec la transformation du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en allègements de cotisations patronales.

## LE SALAIRE DIFFÉRÉ EN DANGER

Résultat : les cotisations sociales, garantes de l'indépendance de la Sécu et de la bonne utilisation par les salariés de leur salaire différé, ne représentent plus que 50% du financement de la Sécurité sociale – dont seulement 10% pour les cotisations salariales et 40% pour les cotisations patronales. La CSG et les autres financements de type impôts ou taxes atteignent désormais plus de 45%, dont, fait nouveau, environ 10% de TVA. L'« impôt le plus injuste par nature devient la troisième

source de financement du système! », s'insurge FO. De quoi mal augurer de l'avenir des droits sociaux des salariés. D'autant que l'État, non content d'accaparer l'argent de la Sécurité sociale, impose une nouvelle doxa en ne remboursant plus les exonérations de cotisations qu'il accorde aux entreprises. L'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires depuis le 1<sup>er</sup> jan-

vier et la baisse du taux de CSG pour certains retraités coûteront « respectivement 1,2 et 1,5 milliard d'euros », estime la Commission des comptes.

« En deux lois de financement de la Sécurité sociale », le gouvernement « aura transformé une perspective d'excédents croissants et durables en déficits », dénonce FO. Ce déficit serait-il savamment orchestré pour ne pas plomber celui de l'État? Quoi qu'il en soit, la Sécu des travailleurs est en danger.

**Françoise Lambert**

\* Ce qui instaure de surcroît des dépendances financières entre la Sécurité sociale et l'Assurance chômage, la première étant désormais tenue de transférer des recettes fiscales vers l'Unédic.

## L'HÔPITAL EN ÉBULLITION

Près de 150 services d'urgences et de nombreux autres services hospitaliers étaient en grève en début de semaine : la grogne dans les hôpitaux ne faiblit pas depuis trois mois. Des annonces *a minima* de la ministre de la Santé, le 14 juin, avec le déblocage de 70 millions d'euros, n'auront pas suffi à éteindre l'incendie. Après les mobilisations nationales du 27 au 31 mai, du 6 et du 11 juin, la fédération FO-Santé appelle, avec la CGT et SUD, à un rassemblement devant le ministère des Finances le 2 juillet. Les revendications demeurent : hausse des effectifs et des salaires à l'hôpital et dans les Ehpad, arrêt des fermetures de lits, de services et d'établissements, octroi de financements supplémentaires et abandon de la loi Santé.

# Assurance chômage : FO dénonce une réforme sur le dos des plus précaires

Le gouvernement a dévoilé le 18 juin à Matignon la réforme de l'Assurance chômage, qui vise 3,4 milliards d'euros d'économies en trois ans. Durcissement des règles d'indemnisation pour les chômeurs, bonus-malus restreint pour les employeurs... FO conteste l'ensemble de ces mesures.

**C**omme annoncé en février après l'échec de la négociation sur l'Assurance chômage, l'exécutif a repris la main. Le Premier ministre et la ministre du Travail ont présenté les nouvelles règles aux interlocuteurs sociaux le 18 juin. Objectifs : une baisse de 150 000 à 250 000 chômeurs et 3,4 milliards d'euros d'économies d'ici fin 2021. Les décrets devraient être publiés avant la fin de l'été, pour une mise en œuvre en novembre 2019.

Pour les demandeurs d'emploi, cela va faire très mal. Il faudra avoir travaillé 6 mois sur les 24 derniers mois (contre 4 mois sur 28 actuellement) pour ouvrir des droits. FO estime que plus de 300 000 demandeurs d'emploi seront privés d'un droit à indemnisation. De même, pour recharger ses droits il faudra travailler six mois au lieu d'un.

Pire encore, à partir d'avril 2020, le montant de l'indemnisation ne sera plus calculé en fonction du salaire perçu les jours travaillés (SJR), mais selon le revenu mensuel moyen, en incluant les jours non travaillés. Yves Veyrier, secrétaire général de FO, a fustigé un « *raisonnement consistant à faire le procès des salariés précaires, qui seraient responsables de leur situation* ». Il a aussi rappelé qu'actuellement, seulement la moitié des demandeurs d'emploi sont indemnisés. L'allocation deviendra dégressive pour les cadres gagnant plus de 4500 euros brut par mois. Le montant sera réduit de 30% à partir du septième mois de



© HAMILTON/REA

chômage, avec un plancher à 2261 euros net par mois. Seuls les seniors de plus de 57 ans y échapperont.

## VICTOIRE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Seule bonne nouvelle, les assistantes maternelles, qui s'étaient fortement mobilisées pour leurs droits avec la fédération FGTA-FO, pourront conserver une indemnisation pour activité réduite lorsqu'elles perdent un contrat de travail. La réforme lance également l'ouverture de droits, à certaines conditions, pour les démissionnaires et les indépendants. Côté employeurs, un système de bonus-malus censé lutter contre la précarité est mis en place mais de manière trop restreinte. Ne sont concernées que les entreprises de plus de 11 salariés relevant de sept secteurs d'activité, dont l'hôtellerie-restauration (HCR), l'agroalimentaire ou le transport, mais pas la santé ni le bâtiment. Le taux de cotisation, actuellement de 4,05% de la masse salariale,

variera de 3% à 5% selon le comportement de l'employeur. Alors que 87% des embauches se font en CDD, FO estime que ces mesures ne seront pas efficaces pour lutter contre l'abus de contrats courts, contrairement au projet de bonus-malus porté par la confédération et dont la négociation a été rejetée par les employeurs.

Une taxe forfaitaire de 10 euros par CDD d'usage (CDDU) va être créée, à l'exception du secteur du spectacle. Pour FO, la priorité devrait plutôt être de contrôler et sanctionner les entreprises qui y ont recours de manière abusive.

Par ailleurs, plus de 1000 nouveaux conseillers Pôle emploi vont être recrutés pour trois ans et les suppressions de postes envisagées sont annulées. En matière d'accompagnement renforcé, une revendication portée de longue date par FO, de nouveaux services seront proposés à partir de janvier 2020, mais certains d'entre eux seront délégués à des opérateurs privés.

**Clarisse Josselin**



# Des chiffres utiles au quotidien...

## Ce qui change

Les tarifs réglementés de vente d'électricité ont augmenté, au 1<sup>er</sup> juin 2019, de 5,9% TTC pour les particuliers, à la suite de la recommandation de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) aux ministères de la Transition écologique et solidaire et de l'Économie et des Finances.

Le Plan national canicule (PNC) a été activé le 1<sup>er</sup> juin 2019 et doit s'achever le 15 septembre prochain. Il l'a été à son premier niveau, le vert, dit de « veille saisonnière ». Trois autres niveaux composent le PNC : jaune (avertissement chaleur), orange (alerte canicule) et rouge (mobilisation maximale, canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable).

**M. P.**

## SMIC SALAIRE

**10,03 €**

Le SMIC a augmenté de 1,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le salaire brut horaire a ainsi progressé de 0,15 euro, passant de 9,88 euros à 10,03 euros.



## SÉCURITÉ SOCIALE

**3377 €**

Le nouveau plafond de la Sécurité sociale pour 2019 s'élève à 3377 euros par mois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



## ALLOCATIONS FAMILIALES

- 131,16 €** Pour 2 enfants à charge.
- 299,20 €** Pour 3 enfants à charge.
- 467,25 €** Pour 4 enfants et plus à charge.
- 168,05 €** Par enfant en plus à charge.
- 65,58 €** Majoration pour les enfants de 14 ans et plus.



## CONSOMMATION

### Indices des prix à la consommation (INSEE)

- +0,2%** mai 2019.
- +1%** Variation sur un an.

En mai 2019, les prix à la consommation augmentent de 0,2% sur un mois et de 1% sur un an.

CSG  
CRDS

## COTISATIONS SOCIALES

### Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2019

**9,2%** **CSG** – 9,2% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**0,5%** **CRDS** – 0,5% depuis le 1<sup>er</sup> février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### SÉCURITÉ SOCIALE

**6,90%** Assurance vieillesse.

**0,40%** Assurance vieillesse déplafonnée.

### RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

**3,15%** Non-cadres tranche A.

**8,64%** Non-cadres tranche B.

**0,024%** Apec.

**0,22%** CET – Contribution économique territoriale :

- tranche 1 : dans la limite du plafond de la Sécu.
- tranches 2 et B : entre 1 et 4 fois le plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**0,86%** Non-cadres tranche 1.

**1,08%** Non-cadres tranche 2.



## FONCTION PUBLIQUE

### Traitement de base brut annuel au 1<sup>er</sup> janvier 2019

**4,686 €** (brut) **Valeur du point.**

**5623,23 €** (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

**1447,98 €** (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 309.

**10,83%** **Retenue pour pension.**

**9,2%** **CSG**

9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

**0,5%** **RDS**

0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

### RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

**Base de cotisation :** sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

**Taux de cotisation :** 5% employeur et 5% fonctionnaire.





## Quand le refus d'une modification du contrat entraîne une absence de cause réelle et sérieuse de licenciement

La proposition de modification du contrat de travail non liée à des difficultés économiques de l'employeur n'entraîne pas *ipso facto* une justification du licenciement économique en cas de refus.

**D**ans un arrêt du 29 mai 2019 (n°17-17929 à 17-17931), la Cour de cassation rappelle quelques principes essentiels en matière de modification du contrat de travail. En l'espèce, l'employeur avait licencié trois salariés qui avaient refusé une modification de leur contrat de travail affectant leur taux de commissionnement. Cette modification était liée à la nouvelle surface de vente et impactait la rémunération des salariés. La cour d'appel de Reims juge les licenciements sans cause réelle et sérieuse, et impose à l'employeur de

rembourser les allocations chômage dans la limite de six mois en vertu de l'article L 1235-4 du Code du travail.

La Cour de cassation, saisie par l'entreprise, rejette le pourvoi en cassation.

Elle précise d'une part que le seul refus par le salarié d'une modification de son contrat de travail ne constitue pas en lui-même une cause réelle et sérieuse de licenciement. Ainsi, l'employeur ne peut utiliser ce refus pour motiver le licenciement.

Elle précise par ailleurs que la rupture résultant du refus par le salarié d'une modification de son contrat proposée par l'employeur

### CE QUE DIT LA LOI



L'article L 1233-3 du Code du travail dispose :

« Constitue un licenciement pour motif économique le licenciement effectué par un employeur pour un ou plusieurs motifs non inhérents à la personne du salarié, résultant d'une suppression ou transformation d'emploi ou d'une modification, refusée par le salarié, d'un élément essentiel du contrat de travail, consécutives notamment :

1° À des difficultés économiques caractérisées soit par l'évolution significative d'au moins un indicateur économique tel qu'une baisse des commandes ou du chiffre d'affaires, des pertes d'exploitation ou une dégradation de la trésorerie ou de l'excédent brut d'exploitation, soit par tout autre élément de nature à justifier de ces difficultés [...].

2° À des mutations technologiques.

3° À une réorganisation de l'entreprise nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité.

4° À la cessation d'activité de l'entreprise.

La matérialité de la suppression, de la transformation d'emploi ou de la modification d'un élément essentiel du contrat de travail s'apprécie au niveau de l'entreprise [...]. »

constitue un licenciement économique.

Enfin, dans la mesure où la modification proposée n'est pas en lien avec des difficultés économiques, des mutations technologiques ou une sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise, la cause réelle et

sérieuse de licenciement est absente et le salarié est indemnisé.

En résumé, il est important de rappeler que tout refus de modification du contrat de travail n'entraîne pas un licenciement économique causé!

**Secteur juridique**



# DONNEZ UN VRAI VISAGE AU CSE !



**LE CSE C'EST**

**DÉFENDRE** nos emplois et l'égalité  
**AMÉLIORER** nos conditions de travail  
**MENER** des actions sociales et syndicales

**VOTER FO C'EST AUSSI**

**NÉGOCIER** nos salaires et accords collectifs

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES AU CSE**

# FO

[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Industrie : l'emploi exige un État stratège



Un temps vantée par les gouvernements, la désindustrialisation, par ses dégâts sur le tissu économique hexagonal, a contraint l'État à prendre des initiatives. La dernière en date étant la mise en place d'un pacte productif. Mais prendre l'habit ne fait pas le stratège et bien des emplois ont disparu de ce fait, payant les pots cassés d'une passivité, voire d'une incurie de l'État en matière d'industrie, alors même que *«l'industrie contribue à la création de la richesse de notre pays»*, comme l'a rappelé FO-Métaux le 21 juin 2019.



# Industrie : l'emploi

**L**a désindustrialisation inquiète. Elle fut pourtant un temps le critère d'une modernité presque arrogante quand fut proclamé le concept de «*l'entreprise sans usine*» en 2001, par le patron d'Alcatel, entreprise dont les usines fondirent effectivement. Des sites, il n'en resta plus qu'un quart, des salariés plus qu'un tiers et de l'entreprise plus grand-chose. L'industrie, pour l'Insee, ce sont les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations,

approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. Aujourd'hui, selon le classement des cinquante premiers sites industriels de France, établi par le journal *L'Usine nouvelle*, la plus grosse usine de France est celle d'Airbus, à Toulouse, où FO est en position de leader depuis des années. Airbus a même été classée en 2018 l'entreprise la plus aimée des Français selon le magazine *Capital*, prenant la place de Dassault. Ce qui peut dénoter un certain attachement des Français envers leur industrie.

La désindustrialisation se traduit notamment par la perte d'emplois dans le secteur de l'industrie, dit secondaire, et par l'augmentation, notamment en termes de PIB, du secteur tertiaire, qui comprend commerce, transport, services marchands et non marchands. Ce n'est qu'en chiffres que le tertiaire profite de la baisse du secondaire. Les deux sont interdépendants, le tertiaire ne pouvant que subir les conséquences d'un secondaire moribond, à moins d'être un pays entièrement tourné vers le tourisme. En France, l'industrie

## De Paris à Belfort, en passant par la Lorraine, FO sur tous les fronts

**D**e 2009 à 2019, 1 723 usines auraient été fermées et seulement 6 % d'entre elles reprises, selon l'observatoire de l'emploi et de l'investissement Trendeo. Il est de plus en plus évident que ni le fait de trouver un repreneur, ni même le fait que celui-ci réalise des bénéfices ne garantit à 100 % la pérennité d'un site et de ses emplois... Alors qu'il avait promis la création d'un millier d'emplois en trois ans lors de sa reprise du pôle énergie d'Alstom en 2015, General Electric (GE) vient ainsi d'annoncer 1 044 suppressions en France dont plus des deux tiers à Belfort. Toujours de 2009 à 2019, l'industrie française aurait perdu (solde net) 89 307 emplois, selon une autre étude Trendeo. «*Avec d'un côté les dégâts de General Electric à Belfort et de l'autre PSA qui veut arrêter les moteurs thermiques, ce qui impacte l'usine de Sochaux dans le Doubs, c'est toute l'économie du Nord Franche-Comté qui va être impactée. Ici on a passé le cap de la désindustrialisation, on en est à la désertification!*», résume Sébastien Mercier, secrétaire

général de l'Union départementale (UD) FO du Territoire de Belfort. Celle-ci a donc appelé le 22 juin à la manifestation de soutien aux salariés de GE-Belfort. Cinq mille personnes y ont participé.

### AUTOMOBILE : FO-MÉTAUX CRAINT UNE CASSE SOCIALE SANS PRÉCÉDENT

Le 23 mai dernier, la fédération FO de la Métallurgie a lancé un appel à la raison aux députés qui ont voté l'interdiction des moteurs thermiques en 2040, dans le cadre du projet de loi Mobilités, alertant sur la «*casse sociale sans précédent*» que cette décision pourrait entraîner dans le secteur automobile français dès 2021. Fin avril, c'est devant le siège social du groupe Nexans (ex-Alcatel-Câbles) à La Défense, près de Paris, que FO-Métaux et d'autres syndicats appelaient à manifester pour contester le projet de la direction de supprimer 939 emplois en Europe, dont 153 en France. Le 11 juin, les syndicats FO de huit usines lorraines, réunis à l'UD FO de

Moselle, ont adopté une «*motion de soutien mutuel pour la sauvegarde de l'industrie dans [leurs] luttes actuelles et futures*». Il s'agit des syndicats d'Arcelor Mittal Florange, Renault Sovab Batilly, British Steel Hayange, PSA Borny, PSA Tremery, Ascométal, General Electric Champigneulle/Ludres, Saint-Gobain Pont-à-Mousson et SAM Neuves-Maison. Des secteurs autres que la métallurgie sont concernés. En Haute-Loire, FO est mobilisée depuis des mois contre la fermeture de l'usine Copirel (fabricant de matelas, secteur de la chimie) de Mazeyrat d'Allier qui entraînerait le licenciement de 80 salariés. Dans les Yvelines, l'UD FO est aux côtés des salariés et du syndicat FO de l'entreprise Blizzard dont la direction vient d'annoncer un PSE portant sur un tiers des effectifs. Quelques exemples parmi une multitude d'autres... Car il y a les grandes entreprises, il y a celles dont toute la vie d'un bassin d'emploi dépend, celles encore dont les médias parlent beaucoup et il y a les autres.

**Evelyne Salamero**

# exige un État stratège

© MARTA NASCIMENTO/REA



dite manufacturière (non extractive) représente encore un pilier de l'activité économique du pays, même si elle est tombée à 10,1% du PIB en 2017 et employait 2,8 millions de salariés au deuxième trimestre 2018, selon la DGE (Direction générale des entreprises). Comme dans nombre de pays occidentaux, à des degrés divers, le phénomène de la désindustrialisation s'est poursuivi en France. De l'avis de l'Insee, trois phénomènes structurels handicapent l'industrie française : la concurrence étrangère, l'externalisation par les entreprises manufacturières d'une partie de leurs activités vers les services, et la progression de la demande des ménages pour les services.

## SECONDAIRE ET PERTES D'EMPLOIS

Engagée depuis les années 1970, la désindustrialisation a connu des pointes vers 1990 et 2000. Néanmoins, elle reste considérée comme synonyme de modernité jusqu'à la crise de 2007-2008. Après cette dernière, qui provoqua une nouvelle accentuation du phénomène, l'exécutif fut contraint de prendre un certain nombre d'initiatives. Parmi elles figurent les états généraux de l'industrie, les investissements

d'avenir, la BPI (Banque publique d'investissement), le CICE, et une Conférence nationale de l'industrie, devenu aujourd'hui Conseil national de l'industrie (CNI), ambitionnant d'être « l'un des principaux outils de la reconquête industrielle en France ». « FO y joue un rôle essentiel, participant activement à l'ensemble des comités stratégiques de filière et aux groupes de travail, agissant en tant qu'expert et force de proposition pour muscler un secteur créateur de richesses et d'emplois dans notre pays. Elle agit également au sein du CESE, dont elle a soutenu les différents avis sur la question industrielle », indique Éric Keller, secrétaire fédéral de FO-Métaux.

Malgré les quelques brefs signaux au vert dans l'économie hexagonale en 2018, « à regarder les récentes annonces qui font la "une" des médias en ce printemps 2019 à propos de General Electric, Whirlpool ou encore Ascoval, il est bien difficile de croire que notre industrie serait enfin tirée d'affaire et qu'un nouvel avenir serait tracé pour tous les salariés qui, jour après jour, espèrent ne pas subir un plan social, voire la fermeture de leur entreprise », alerte Éric Keller.

À l'occasion de la déconfiture, au printemps, dans la Sarthe, de l'entreprise

Arjowiggins, où une nationalisation a été demandée par pétition, on a pu s'étonner de la passivité de l'État, pourtant actionnaire référent de la maison mère d'Arjowiggins, Sequana, via la BPI.

## L'ÉTAT, QUEL STRATÈGE ?

Ce qui amène à poser la question de « l'État stratège ». En 2014, le vice-président du Conseil d'État, Jean-Marc Sauvé, considérait que : « À un État interventionniste, s'est substitué un État stratège et pilote, soucieux de faire participer les citoyens à l'élaboration des décisions administratives, sans pour autant se déposséder de ses compétences ni de ses prérogatives. » Mais différentes conceptions existent. Certains voient « un État réduit, qui cherchera à compenser, par l'intelligence de ses calculs, la faiblesse de ses moyens ? », un État architecte et/ou sauveur. Sans verser dans le dirigisme, un minimum d'anticipation s'impose pour éviter que ce soit les emplois qui paient les pots cassés et que les aides publiques, versées sans grandes contraintes et contreparties, ne servent qu'à nourrir des multinationales ou des fonds sans autre but qu'un profit rapide et maximal. Au final, dans ces deux cas, ce sont les contribuables qui paient la note. Pour Éric Keller, « la base industrielle dont nous disposons encore aujourd'hui doit être protégée et soutenue par la puissance publique. Au lieu de cela, l'État a assisté ces dernières années, avec une passivité complice, à trop de gâchis industriel sur des secteurs des plus stratégiques. Ainsi de la session d'Areva T&D à Alstom et Schneider, qui s'est traduite in fine par des délocalisations de production. Et que dire du rachat d'Alstom Power par GE avec son cortège de suppressions d'emplois ? ». À se demander si l'action de l'État ne relève pas plus de la tactique que de la stratégie...

**Michel Pourcelot**

## Pour FO, «éteindre les incendies» ne suffit pas



© UJF FO 90

FO dans la manifestation du 22 juin à Belfort, en soutien aux salariés de l'usine General Electric qui va perdre 792 emplois.

«**L**a finalité c'est l'emploi et que l'industrie reste debout. Il ne faut pas attendre d'être dans le mur pour tenter d'agir», insiste Lionel Bellotti pour FO-Métaux. Concrètement le rôle des pouvoirs publics, et en premier lieu de l'État, est essentiel dans la défense et le développement du tissu industriel en France. Or, dans son livre blanc (acte IV-2017) intitulé «Pour la défense de l'industrie sur notre territoire», FO-Métaux pointe la «politique d'austérité» qui n'a pas vraiment soutenu l'industrie dans la période de crise, en 2009. Si la situation de l'industrie s'est un peu améliorée depuis ce n'est donc pas grâce aux gouvernements, même si ces derniers ont à leur actif – grâce à la pression syndicale, de FO notamment – un certain nombre d'actions. «Les entreprises et les organisations syndicales ne peuvent agir seules, l'État doit assumer son rôle de stratège», rappelle Lionel Bellotti. Depuis des années FO a posé ses revendications, certaines ont été entendues. La Banque publique d'investissement

(BPI France) a ainsi été créée par la loi du 31 décembre 2012. Elle apporte des services aux entreprises, tels des prêts, des garanties bancaires...

### «DES RÉPONSES CONTRE-PRODUCTIVES»

Les actions de BPI France (au capital détenu par l'État et la Caisse des dépôts) représentaient 41 milliards d'euros en 2017, contre 24,4 en 2014. FO a été entendue aussi sur sa demande de relance d'un équivalent du Commissariat général au plan (1946-2006). Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (qui a remplacé le centre d'analyse stratégique) a été créé en avril 2013 et intégré à France Stratégie (rattachée au Premier ministre), organisme apportant son expertise, entre autres pour l'évaluation des politiques publiques.

Par ailleurs, la CNI (Conférence nationale de l'industrie, transformée en Conseil national de l'industrie en 2017) a été pérennisée et ses comités stratégiques de filières (18 à structure

tripartite) ont été développés. Dans son dernier rapport annuel, le CNI préconise que soient «menées systématiquement des évaluations des politiques publiques et des dispositifs mis en place», afin de juger si cela a «bien un effet positif sur l'activité industrielle, l'emploi, l'investissement et la recherche en France»... C'est bien là que le bât blesse. L'octroi d'aides publiques aux entreprises (140 milliards d'euros par an) n'est pas soumis à contreparties. Or, souligne FO, «il faut que les pouvoirs publics conditionnent ces aides, notamment le CIR, au maintien des centres de décision, de l'emploi et des technologies sur notre territoire, voire à la non-fermeture des entreprises». Le CIR, le Crédit impôt recherche, affiche ainsi autour de 5 milliards d'euros de manque à gagner par an pour l'État. Le coût de la mesure a triplé entre 2007 et 2015 pour un résultat en demi-teinte. Le crédit d'impôt pour l'emploi et la compétitivité (CICE, lancé en 2013) et son efficacité minime sur l'emploi alimente aussi les critiques. Ce CICE (transformé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 en allègement de cotisations) pèsera cette année 40 milliards sur les comptes publics. Ce cadeau fiscal a profité à des milliers d'entreprises dont certaines lancent des plans sociaux tout en affichant des bénéfices. «Des réponses comme le CICE n'ont pas seulement été inefficaces, elles ont été contre-productives et ont abouti à un véritable gaspillage d'argent public que les secteurs industriels auraient pu utiliser pour investir et se développer si une politique industrielle digne de ce nom avait réellement existé», déplore FO-Métaux, regrettant que «l'intervention de l'État se résume trop souvent à éteindre les incendies, mettant en évidence l'absence de vision industrielle des décideurs politiques».

**Valérie Forgeront**



# RÉFORME DES RETRAITES : FO DIT STOP !

**POUR** L'AMÉLIORATION DES PENSIONS  
**CONTRE** L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ  
**POUR** LE MAINTIEN DES RÉGIMES EXISTANTS  
**FO DIT STOP** AU RÉGIME UNIVERSEL PAR POINTS !

## RASSEMBLEMENT A PARIS LE 21 SEPTEMBRE 2019

RÉGIME UNIVERSEL

AGE DE DÉPART

MONTANT DES PENSIONS

SOLIDARITÉ

RÉVERSION

DURÉE DE COTISATIONS

CAMPAGNE  
D'INFORMATION ET  
DE MOBILISATION

PLUS **FO** FORTS ENSEMBLE

FORCE-OUVRIERE.FR

## Au Brésil, 45 millions de grévistes contre la réforme des retraites

Confronté le 14 juin à sa première grève générale, le gouvernement de Jair Bolsonaro, en exercice depuis moins de six mois, a dû amender sa réforme des retraites. Un premier recul jugé insuffisant par les organisations syndicales.

**I**ls étaient 45 millions, de quelque trois cents villes, à répondre le 14 juin à l'appel à la grève générale des organisations syndicales brésiliennes, à laquelle la confédération FO a exprimé son soutien. Il s'agissait en effet de s'opposer au projet de réforme du système des retraites, pivot de la politique d'austérité du gouvernement brésilien.

Le 13 juin, veille de la grève, le rapporteur de la loi avait pourtant présenté une version édulcorée du projet. Les économies s'élèveraient ainsi à 900 milliards de reais (206 milliards

d'euros) sur dix ans, au lieu de près de 1200 milliards de reais (275 milliards d'euros). Le passage du système par répartition actuel à un système par capitalisation serait abandonné, ainsi que la mesure interdisant quasiment de fait l'accès des travailleurs ruraux à la retraite, ou encore celle diminuant les prestations versées aux personnes âgées en situation d'extrême pauvreté.

### QUAND LE TAUX PLEIN DEVIENT UN MIRAGE

Mais le gouvernement entend toujours imposer

un âge minimum – obligatoire – de départ en retraite de 62 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes, alors qu'actuellement les salarié(e)s qui ont commencé à travailler très tôt ont le droit de liquider leur retraite avant 65 ans pour les hommes et avant 60 ans pour les femmes, avec une pension à taux plein, s'ils ont cotisé pendant trente-cinq ans pour les hommes et trente ans pour les femmes. Le gouvernement veut aussi allonger de cinq ans la durée minimum de cotisation nécessaire pour avoir une retraite à taux plein en partant à 65 ans

pour les hommes et 62 ans pour les femmes. Celle-ci passerait de quinze à vingt ans, ce qui inévitablement aggraverait les inégalités dans un pays où les travailleurs sont très souvent contraints d'accepter des emplois non déclarés (le secteur informel concernerait près de 40% de la main-d'œuvre).

Le 17 juin au soir, les organisations syndicales, dont les deux plus importantes, la CUT et Força Sindical, ont confirmé que les amendements au projet de réforme ne suffisaient pas à répondre aux attentes des travailleurs brésiliens.

**Evelyne Salamero**

---

## Pour ses 100 ans, l'OIT adopte une convention contre les violences au travail

**A**lors qu'elle célèbre son centenaire, l'OIT (Organisation internationale du travail) se devait de faire de sa conférence annuelle un moment fort de son histoire. Ce fut le cas, à plus d'un titre. Réunis à Genève du 10 au 21 juin, les 6000 représentants des employeurs, des gouvernements et des travailleurs de 187 États ont adopté à la quasi-unanimité une convention contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail. La discussion au sein de la com-

mission chargée de veiller à la bonne application des normes a permis de décider le renforcement du contrôle exercé sur certains pays, notamment en termes de liberté syndicale.

### LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN BONNE VOIE

En revanche, la négociation du contenu de la déclaration finale, adoptée en plénière par consensus au dernier jour des travaux, s'est révélée particulièrement ardue jusqu'au dernier

moment. Si les employeurs ont introduit la notion de « vieillissement actif », les travailleurs ont réussi à faire réaffirmer l'importance de la négociation collective, ce qui n'a pas été une mince affaire. De plus, leur opiniâtreté a permis d'ouvrir la porte à une entrée de la santé et de la sécurité au travail dans les normes fondamentales de l'OIT.

**Evelyne Salamero**

↳ Pour en savoir plus : [www.force-ouvriere.fr/10546](http://www.force-ouvriere.fr/10546)



## Éducation nationale : amendé, le projet de loi Blanquer ne passe toujours pas

Malgré le retrait d'un des points particulièrement contestés du projet de loi Blanquer « pour une école de la confiance », les enseignants restent mobilisés pour obtenir l'abandon total du projet. Explications.

**L**e 13 juin, les députés et sénateurs sont tombés d'accord pour retirer du projet de loi Blanquer l'alinéa qui aurait autorisé les collectivités territoriales à regrouper les écoles avec les collèges, au sein d'établissements publics des savoirs fondamentaux. Quelques jours plus tôt, le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, avait concédé que « *le projet n'était pas mûr* ».

Il s'agit bien d'un recul face à la mobilisation des personnels des premier et second degrés entamée depuis plusieurs mois. Mais les fondements du projet de loi subsistent. Il remet toujours en cause le statut des personnels et, pour les élèves, l'égalité d'accès à l'enseignement. Il est ainsi toujours prévu, par exemple, que les assistants d'éducation (AED), contractuels, puissent enseigner à la place des professeurs titulaires, ou que le nombre d'heures consacrées aux matières puisse varier d'un établissement à l'autre.

**« DANS LES AG, LA GRÈVE DES URGENCES EST SUR TOUTES LES LÈVRES »**

L'obligation pour les communes de financer des structures d'accueil privées, y compris des jardins d'enfants, pour les enfants de trois à six ans n'a pas été abandonnée. Enfin, l'article 1, visant à neutraliser l'expression des personnels au nom de « *l'exemplarité* », subsiste.

Dans ces conditions, on comprend pourquoi la grève et les manifestations sont toujours à l'ordre du jour dans les établissements. « *Dans les assemblées générales, la grève des urgences est sur toutes les lèvres* », a fait savoir la Fnc FP-FO (enseignement, culture et formation professionnelle) le 17 juin. Elle en conclut que « *les personnels ne veulent pas qu'on les enferme dans des actions de dénonciation sans lendemain* », et que « *c'est bien la grève, discutée et organisée par les personnels réunis en AG, la grève et son amplification qui pourront faire reculer le ministre* ».

**Evelyne Salamero**

## LE CHIFFRE

# 95

Quatre-vingt-quinze milliards d'euros ayant échappé à l'impôt depuis 2009 ont pu être récupérés, a annoncé l'OCDE dans un rapport publié le 7 juin 2019. Parmi les outils figure l'échange automatique d'informations (AEOI) sur les comptes bancaires détenus par des contribuables à l'étranger, effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Sur ces 95 milliards d'euros (impôts, intérêts et pénalités) revenus aux pays signataires de cette convention, 2 milliards l'ont été depuis novembre 2018. Près de 10 milliards (sur les 95) concernent la France, soit peu ou prou le montant récemment estimé du déficit du système de retraite.

Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une faible part des sommes échappant à l'impôt qui, par exemple, auraient atteint, en 2015, un montant de 750 à 900 milliards d'euros par an pour les 28 pays de l'Union européenne, selon le fiscaliste Richard Murphy. L'OCDE estimait ces sommes pour la seule optimisation fiscale entre 100 et 240 milliards. La fraude fiscale annuelle en France se situe, elle, entre 60 et 80 milliards d'euros.

**Michel Pourcelot**

## LE MOT

# Équilibre

Le mot équilibre vient de bénéficier d'une nouvelle célébrité grâce à la dernière invention linguistique gouvernementale en matière de retraite, l'« âge d'équilibre », employée le 12 juin par le Premier ministre, et qu'il préfère à « âge pivot ». Elle est censée éclipser l'âge légal. Et fait surtout craindre un report de l'âge du départ à la retraite. Cela au nom de l'équilibre du système de retraite, qui ne pourrait pas être atteint « *avant 2042* » en raison de comptes déséquilibrés dus à la baisse des recettes. Une baisse que le COR estime liée à « *la maîtrise des dépenses publiques* ». Cette maîtrise, toujours selon le COR, serait inhérente à celle des « *rémunérations et de l'emploi* » des fonctionnaires. Et cela se traduirait « *par des ressources moindres pour le système de retraite et une dégradation du solde* ». Bref, la balance n'est plus en équilibre, souligne le COR en une analyse comptable. Le lien entre balance et équilibre est aussi étymologique : le mot équilibre vient du latin « *libra* », signifiant balance, et « *aequus* », voulant dire égal. Outre les maîtres des agendas, il y a les maîtres des équilibres...

**M. P.**



# Fonctionnaires : toujours aucune réponse aux attentes

Alors qu'un rendez-vous salarial est prévu le 2 juillet, le gouvernement montre déjà qu'il veut rester sourd à la revendication salariale et qu'il veut imposer des contre-réformes. Conséquence, les conflits se multiplient dans la fonction publique.

**A** quelques jours du rendez-vous salarial du 2 juillet, les fonctionnaires sont pour le moins irrités par l'attitude récurrente du gouvernement. Le 18 juin, la préparation technique de cette rencontre n'a débouché sur aucune proposition de la part de l'administration. « FO a rappelé ses revendications, dont l'augmentation de la valeur du point d'indice ou encore la demande de résolution du problème d'absence de pérennité dans la compensation à la hausse de la CSG... Mais le ministère dit ne rien avoir à proposer », déplore le même jour Christian Grolier, le secrétaire gé-



Intervention d'Yves Veyrier, secrétaire général de FO, devant les participants au Conseil fédéral de la FGF-FO, au siège de la confédération à Paris.

néral de FO-Fonction publique lors de l'ouverture à Paris d'un comité national de la Fédération générale des fonctionnaires FO (FGF-FO). « Pire, poursuit-il, la DGAFP, qui admet que la compensation à la hausse de la CSG n'est pas pérennisée, estime qu'un changement d'échelon ou l'augmentation d'une prime permettra

à un agent d'autofinancer sa hausse de CSG! » FO a quitté avant la fin cette séance de préparation.

**« TOUS LES JOURS IL Y A DES GRÈVES »**

Sourd à la revendication salariale, aux demandes de moyens et d'effectifs pour les services, ou encore

à la demande de retrait de contre-réformes, dont le projet de transformation de la fonction publique, le gouvernement semble ignorer la réalité du mécontentement des agents. Cependant, « tous les jours il y a des grèves dans les services publics », rappelle Christian Grolier. Le 27 juin (à midi) les organisations du public, dont FO, appellent à un rassemblement devant les ministères financiers à Paris-Bercy. La branche Santé FO ainsi que la Fédération FO de l'Action sociale appellent elles - avec deux autres syndicats - à un rassemblement le 2 juillet devant Bercy. Le secteur FO (FEETS-FO) des ministères de l'Écologie (MTES/MCTRCT) participe quant à lui à une semaine d'actions jusqu'au 27 juin. Le 20 juin, quatre syndicats dont FO ont ainsi organisé une « cérémonie d'installation » pour un « conseil de défense du ministère de l'Écologie. Ce conseil rappellera chaque fois que nécessaire la réalité des moyens engagés au regard des ambitions des discours ». Plus largement, pour FO-Fonction publique, il faut « construire le rapport de force » à même de faire reculer le gouvernement.

**Valérie Forgeront**

## FINANCES PUBLIQUES : LE RÉSEAU TERRITORIAL EN GRAND DANGER

Neuf trésoreries de Haute-Marne devraient fermer d'ici à 2022 et cette suppression d'implantations dans le secteur des finances publiques (DGFIP) ne se limite pas à ce département. Derrière la réorganisation territoriale de l'administration fiscale, annonçant une augmentation de 30% des points de contact et autres accueils de proximité, se cache un vaste plan de suppressions d'implantations et d'emplois, s'inquiète FO-DGFIP. Le gouvernement prétend que « l'on remettrait du service public là où il n'y en a plus » sur le territoire, alors que ce plan va « diviser le nombre d'implantations du réseau local par trois, voire quatre, toutes missions confondues ». Un millier d'implantations (sur 3500 environ) disparaîtraient au profit d'une « présence ponctuelle et parfois mobile en lieu et place des services existants de plein exercice », s'insurge FO. Alors que la DGFIP a perdu 30000 emplois en dix ans, le gouvernement compte user des outils de mobilité et de mesures de départs volontaires (prévues par le projet de loi de transformation de la fonction publique) pour diminuer encore le nombre d'emplois aux finances publiques. « C'est un plan social d'une violence inouïe », dénonce FO.

# Restauration ferroviaire : toute la profession mobilisée pour une vraie CCN

D'une grève victorieuse chez Newrest à la lutte pour le rattachement à la convention collective du transport ferroviaire, les salariés de la restauration ferroviaire portent leurs revendications..

**L**e conflit sur les fins de service couvrait déjà depuis quelque temps chez Newrest (restauration ferroviaire - 1200 salariés). Le 8 juin, après une grève de deux jours des salariés des bars TGV, les quatre syndicats de l'entreprise, dont FO (premier avec 29,54% des voix au CSE), ont suspendu le mouvement, la direction ayant annulé son projet. Celui-ci visait à réduire la période (une heure) de fin de service - relevant d'un temps de travail - à seulement trente minutes pour certains agents. « Cette entreprise [...] essaye tout en période d'appel d'offres SNCF pour montrer qu'elle peut toujours réduire les coûts. Et à la fin de l'année, c'est 2,5 millions d'euros à se partager entre actionnaires », s'indignent les syndicats. Le 17 juin ils ont été reçus par la direction sur les dossiers qui fâchent, notamment celui des crédits d'heures syndicales refusés ou accordés au compte-gouttes.

## DES GRÈVES LES 26 JUIN ET 4 JUILLET

À cela s'ajoute la protestation contre « l'absence de création d'un SSCT (mission santé, sécurité et conditions de travail) », s'irrite Jean-Marc Staub, délégué syndical central FO de Newrest Wagons-Lits et secrétaire général de l'Union FO de la restauration ferroviaire. Les syndicats contestent aussi la dérogation récurrente à la règle des onze heures de repos et sans accord syndical. Plus largement, les salariés de la restauration ferroviaire (2 500 à



© CEDRIC FOULMAIRE/REA

3000 salariés) se mobilisent pour leur rattachement à la convention collective nationale (CCN) du transport ferroviaire et non à celle de la restauration de collectivités. « Exigeons et obtenons une convention collective de haut niveau. Nous travaillons dans le ferroviaire, notre convention doit être celle du ferroviaire. » Le 26 juin, la Commission mixte paritaire nationale (CMPN) de la CCN de la branche ferroviaire doit donner son avis concernant l'intégration de la restauration ferroviaire à la CCN du transport ferroviaire. Et cela à la demande de la Direction générale du travail (DGT), laquelle rendra sa décision sur ce rattachement le 4 juillet. Les syndicats dont FO ont appelé « toute la profession » à faire grève le 26 juin (rassemblement devant le ministère de la Transition écologique) et le 4 juillet (rassemblement devant la DGT).

**Valérie Forgeront**

### EHPAD

#### Dans l'action le 1<sup>er</sup> juillet

Les syndicats de l'aide à domicile et des maisons de retraite, dont FO, appellent les salariés de ces secteurs à une « action revendicative » le 1<sup>er</sup> juillet pour obtenir, notamment, la création immédiate de 40000 postes dans les Ehpad et les services d'aide aux personnes âgées, ainsi qu'une revalorisation des carrières et des salaires. Un rassemblement est prévu devant le ministère de la Santé.

### SAINT LOUIS SUCRE

#### FO signe le plan social

FO, la CFDT et la CFE-CGC ont signé le 17 juin le PSE dans la filiale de Südzucker portant sur 120 suppressions de postes à Marseille et à Cagny et 71 mutations à Eppeville. Il prévoit notamment une indemnité de licenciement moyenne de trois ans de salaire brut et un congé de reclassement de 12 à 18 mois. Il ne s'appliquera que si le projet de reprise par les betteraviers n'aboutit pas.

### SANOFI

#### Encore 466 postes supprimés

Le géant pharmaceutique a annoncé le 19 juin un plan de 466 départs volontaires dans la R&D, dont 300 en France. Avec ce 3<sup>e</sup> plan social lancé en 2019, 1200 postes sont supprimés dans l'Hexagone. « C'est le premier groupe français, mais selon notre cabinet d'expertise comptable, 88% de la trésorerie disponible part vers les actionnaires et la finance », dénonce Pascal Lopez, DSC FO.

## Groupe de presse Ebra : une épineuse réorganisation à l'Est

Une nouvelle restructuration a été annoncée au sein du premier groupe de presse quotidienne régionale française. La direction prévoit de supprimer des postes et d'en créer de nouveaux dont les rémunérations seront plus faibles qu'actuellement.

**L**es syndicats du groupe Ebra (Est Bourgogne Rhône-Alpes), dont FO, ont accepté le 19 juin la possibilité d'une éventuelle négociation autour d'un projet envisageant la suppression de 386 postes et la... création de 284 autres. Ces derniers devraient être regroupés en 2021 au sein d'un seul pôle prestataire des fonctions « support » (annonces, studio graphique, ordonnancement, relation clients, trafic digital, etc.) : Ebra services. Ce « centre d'expertise partagé » est pressenti à Houdeumont (Meurthe-et-Moselle), mais les syndicats tentent

actuellement d'obtenir la création d'un second centre. Une demande légitime puisque Ebra, premier groupe de presse quotidienne régionale (PQR) français, couvre un large territoire via une dizaine de quotidiens distribués dans l'Est de la France, allant du *Républicain Lorrain* au *Dauphiné libéré*. Les syndicats d'Ebra veulent aussi éviter que les 284 emplois créés soient sous une convention collective moins favorable que celle de la presse, comme la direction du groupe, dans le cadre des négociations concernant les régies pub des pôles lorrain et alsa-

rien, tente de le faire en les réunissant en une seule, extérieure aux publications. L'intersyndicale du *Républicain Lorrain*, dont FO fait partie, refuse d'ailleurs de négocier sur la régie pub « *tant que la question du statut ne sera pas réglée pour Ebra Services* ».

### « DIGITAL FIRST »

Des PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi) et PDV (Plan de départs volontaires) sont déjà mis en œuvre parmi les titres détenus par Ebra. Cause avancée : un déficit de quelques dizaines de millions jugé inacceptable pour le pro-

priétaire d'Ebra, le groupe bancaire Crédit Mutuel, qui affiche un bénéfice net de 3,5 milliards d'euros pour 2018 et dont l'actuel mot d'ordre est la digitalisation. D'autant qu'il œuvre aussi dans les services via le Net, ce qui explique son intérêt pour des quotidiens régionaux, véritables « data banks ». C'est cette logique qui a conduit à l'annonce, il y a quelques mois, de la mise en œuvre d'un plan « Digital first » concernant les rédactions et visant à une rationalisation et à un regroupement des process. Un plan qui risque de menacer les emplois.

**Michel Pourcelot**

## L'audiovisuel public sur le point de craquer

**L**e 18 juin, six syndicats de Radio France (FO, CFDT, CGT, SNJ, SUD et UNSA) ont appelé les salariés à la grève pour « *faire échec au sabotage* » de l'établissement public. Ils exigent le retrait du plan d'économies de 60 millions d'euros jusqu'en 2022 et qui prévoit la suppression de 270 à 390 postes. Ils dénoncent « *une remise en cause sans précédent des missions de service public et du cadre social de Radio France* ». Selon un rapport d'expertise mené à la demande du CSE et consulté par l'AFP, ces écono-

mies sont « *surdimensionnées* », la direction ayant surévalué de 8,7 millions d'euros la hausse des charges de personnel sur les prochaines années. Il estime que 118 postes pourraient ainsi être épargnés.

### UN PLAN D'ÉCONOMIES DRASTIQUES

Le 20 juin, ce sont les syndicats FO, CGT et CFDT de France Télévisions qui ont appelé à la grève contre la paupérisation de l'audiovisuel public. Ils dénoncent « *un plan d'éco-*

*nomies drastiques qui ampute les moyens de l'entreprise, fragilise l'emploi et paupérise ses grilles de programme* ». Ce plan prévoit 400 millions d'économies jusqu'en 2022 et la suppression de 900 emplois. Le 13 juin, une première mobilisation contre le transfert de « Soir 3 » vers la chaîne de télévision France Info avait été fortement suivie.

« *Il faut toujours faire plus avec moins, ça craque de partout, tous les signaux sont au rouge* », alerte Éric Vial, secrétaire général de FO-Médias.

**Clarisse Josselin**



# Vote CSE, FO assure dans les urnes

Alors que le Premier ministre, dans son discours du 12 juin, s'est une nouvelle fois attaqué à la protection sociale, sans évoquer une seule fois la nécessaire augmentation des salaires, les salariés ne s'y trompent pas et adhèrent aux revendications de FO. La preuve par les urnes, avec quelques exemples de récents résultats d'élections CSE.

**FO est passée de la quatrième à la deuxième place chez LDC à Sablé (Sarthe)**, à l'issue des élections CSE de mai 2019. Tous sites confondus (avec Cavol à Loué), soit plus de 3000 salariés, le syndicat a remporté 29,9% des voix. Son score était de 17% lors du précédent scrutin en 2014. FO devient majoritaire sur le site du Cavol en remportant 7 sièges sur 11. LDC est une entreprise agroalimentaire spécialisée dans les volailles (Le Gaulois, Loué...) et dans l'élaboration de plats cuisinés (Marie, Traditions d'Asie).

**FO est arrivée en tête au siège de Franprix** lors des élections CSE en mai 2019. Le syndicat, qui a présenté des listes dans les trois collèges, a obtenu plus de 70% des voix. FO a notamment remporté 6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants chez les cadres.

**FO est arrivée en pole position lors des élections CSE le 21 mai sur le site Toyota d'Ancenis** (Loire-Atlantique). Dans le premier collège (ouvriers, employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise) FO obtient 70% des voix pour les titulaires, soit 8 sièges sur 11, et 66% des voix pour les suppléants, soit 7 sièges sur 11. La représentativité pour l'ensemble des deux collèges est de 60% pour FO, avec un taux de participation de 85%.

**FO reste la première organisation syndicale représentative sur la vingtaine de sites fran-**

**çais du constructeur automobile PSA.** Le cycle électoral, qui s'est achevé en mai 2019, a vu s'affronter huit organisations syndicales. FO a obtenu 19,47% des suffrages exprimés par les 47228 salariés et bénéficiera au total de 94 sièges dans les CSE locaux. Quant à la composition du CSE central, un accord est en cours de négociation afin de déterminer le nombre de représentants, de sièges et leur répartition entre les établissements, en application de l'accord sur la mise en place des CSE.

**FO a de nouveau fait carton plein à la Société des Eaux de Marseille (SEM).** Lors des élections CSE début 2019, le syndicat a remporté 92% des voix pour un taux de participation de 95%. Il obtient la totalité des 16 sièges de titulaires et des 16 sièges de suppléants. La CGT a perdu sa représentativité à l'issue de ce scrutin. La SEM, qui emploie environ 800 salariés, gère les services publics d'eau potable et d'assainissement pour une cinquantaine de collectivités locales en Provence.

**Première implantation réussie pour FO à la Fromagerie des Hauts de Savoie** (groupe Lactalis) à Frangy, en Haute-Savoie. À l'issue des élections CSE, qui se sont déroulées au printemps 2019, le syndicat devient représentatif à 100% avec un taux de participation de 82%.

**FO devient la première organisation syndicale à la Fondation de l'Armée du Salut** et détrône la



CGT. Lors des élections CSE en mai 2019, le syndicat a obtenu 25% des voix, contre un score de 14% en 2016. La fondation, chargée de la mission sociale de l'Armée du Salut, compte environ 2400 salariés.

**FO est majoritaire chez AIR Partenaires Santé** à Caen (Calvados). Le scrutin CSE s'est déroulé en mars 2019. Le syndicat obtient 65% des voix, soit 3 sièges sur 4, dans le premier collège, le seul où il présentait une liste. Cette entreprise de 92 salariés est spécialisée dans le retour à domicile de patients nécessitant un appareillage spécifique.

**Clarisse Josselin**



**FO**

force-ouvriere.fr

# Les aléas de la **décentralisation**

Les premiers États-nations européens se sont bâtis avec une idéologie centralisatrice forte, ciment indispensable de leur pouvoir. Or, depuis plus de quarante ans la France réforme son organisation administrative territoriale.

**L**e royaume de France commence son expansion territoriale à partir du XII<sup>e</sup> siècle par des mariages, des guerres contre les pays voisins et l'annexion de régions indépendantes. Le roi doit aussi faire face à l'autonomie de ses propres vassaux, grands seigneurs qui prélèvent les impôts à leur seul profit. Avec les débuts de l'absolutisme sous Louis XIII, ces derniers se révoltent entre 1648 et 1652 (la Fronde). Sous Louis XIV et Louis XV, le Nord, la Lorraine, la Franche-Comté, le Roussillon et la Corse passent sous la domination de Paris, ou plutôt de Versailles. Sous l'Ancien Régime, la Nation est structurée en provinces, qui gardent leurs propres privilèges et libertés.

En septembre 1789 les provinces d'Ancien Régime sont abolies et remplacées, en janvier 1790, par quatre-vingt-trois départements divisés en cantons et communes (41 000 à l'époque, moins de 35 000 aujourd'hui).

## LA FRANCE RÉPUBLICAINE

La Révolution se divise entre Jacobins et Girondins. Les seconds s'opposent à ce que toutes les décisions soient prises uniquement

à Paris, sans concertation. Napoléon I<sup>er</sup> accentue, lui, la centralisation bureaucratique du pays.

Pour une nouvelle gestion du territoire, la V<sup>e</sup> République gaullienne va dessiner les prodromes de la décentralisation (décret du 14 mars 1964). La loi du 5 juillet 1972 crée, elle, les vingt et une « Régions programmes », mal découpées historiquement et économiquement, qui deviendront vingt-deux avec la Corse. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 elles seront regroupées en seulement treize régions, ce qui ne gomme pas les aberrations de 1972 et crée qui plus est des superstructures, chefs de file du développement économique sur le territoire régional.

C'est en 1982 que les lois Defferre transforment les régions en collectivités territoriales dotées de leurs propres budgets et dont les conseillers seront élus au suffrage universel à partir de 1986. Au fur et à mesure des réformes (dont la loi MAPTAM en 2014 ou en-



Ancienne carte géographique de France, dressée par le géographe Alexandre Vuillemin en 1843.

core la loi NOTRe en 2015, qui a supprimé la clause générale de compétence des régions et des départements au profit de spécialisations), les collectivités territoriales, notamment les régions, voient leurs prérogatives augmenter : transports, ports, aéroports, formation professionnelle, apprentissage, éducation, gestion des déchets et de la qualité de l'air, protection du patrimoine... Dans le cadre de ces transferts de

compétences marquant une volonté de désengagement de la part de l'État, la compensation budgétaire apportée par l'État aux collectivités s'avère toujours insuffisante. Résultat, les collectivités territoriales, qui ont de plus en plus de missions à gérer mais avec de moins en moins de moyens, sont amenées à trouver des parades, en augmentant les impôts locaux par exemple.

**Christophe Chiclet**

## LA PARTICULARITÉ CORSE

En 1768, le royaume de France annexe la République de Corse qui a pris son indépendance de la République de Gênes depuis 1755. Au XX<sup>e</sup> siècle, avec la création des régions, la Corse est d'abord intégrée à la région PACA. Elle deviendra une région à part entière en 1970, puis sera dotée de deux départements en 1976. Conséquence notamment des lois Defferre, l'Assemblée de Corse, élue à la proportionnelle intégrale, voit le jour en 1982. En 1991 ses pouvoirs ont été renforcés (statut Joxe).



# Le syndicalisme, c'est l'école de la vie

Dès son entrée à La Poste comme factrice en 1987, Christine Besseyre, 54 ans, a commencé à militer et à porter les revendications de FO. Le 14 juin, elle a été élue secrétaire générale de la fédération FO-Com.

« **M**es parents étaient déjà aux PTT, ma mère aux télécoms et mon père à la poste, ça faisait une fédération à la maison », plaisante Christine Besseyre, nouvelle secrétaire générale de la fédération FO-Com. Elle a été élue le 14 juin dernier avec 65,5% des voix par le Conseil fédéral national, réuni à Marseille à l'issue du 23<sup>e</sup> congrès. Elle est la deuxième femme occupant actuellement un mandat de secrétaire générale d'une fédération, et la première à ce poste dans l'histoire de FO-Com. « Et c'est toujours un homme qui m'a donné ma chance », souligne-t-elle.

Entrée à La Poste en 1987, elle est d'abord factrice à Paris, puis contrôleur. Onze ans plus tard, mutée dans ses Deux-Sèvres natales, elle devient responsable d'un bureau de poste rural.

Avec un père syndicaliste FO, elle a été biberonnée au militantisme. « Dès que j'ai commencé à travailler, j'ai milité et je n'ai jamais cessé, explique-t-elle. D'ailleurs, je ne comprends pas qu'on puisse ne pas être syndiqué, c'est un moyen de se défendre et d'être informé au plus juste. C'est aussi l'école de la vie, on s'enrichit tous les jours par des rencontres. »

Permanente syndicale depuis 2006, ayant exercé plusieurs mandats locaux et nationaux, elle devient en 2015 conseillère du secrétaire général de la fédération. Mais elle rappelle qu'elle est issue du terrain, avec lequel elle n'a jamais coupé le lien, et promet d'être à l'écoute des militants et de recréer le lien collectif.

« Ce n'est pas le mandat d'une femme seule, a-t-elle lancé dans son discours à la tribune. Ce mandat est la syn-

© P. CONSEJO



thèse des vôtres et qui ne peut s'exercer qu'avec votre soutien », faisant référence aux camarades régionaux, départementaux, retraités...

## PRIORITÉ AUX ÉLECTIONS CHEZ ORANGE

Sa première priorité ira à la réussite des élections CSE chez Orange en novembre prochain, et dans les filiales de La Poste. En matière de développement, l'un des objectifs sera aussi de mettre l'accent sur la syndicalisation, et notamment celle des jeunes salariés. Elle va également mener le combat avec la confédération pour s'opposer aux contre-réformes du gouvernement visant à détruire notre modèle social. « Le pouvoir joue sur l'ignorance, plus personne n'explique ce qu'est le salaire différé », déplore-t-elle. Autre combat, la défense des services publics et la préservation du statut des fonctionnaires.

Quant aux entreprises du périmètre de la fédération, elles subissent de plein fouet des réorganisations en lien avec les évolutions, notamment numériques. « La Poste est obligée de bouger si elle ne veut pas mourir, reconnaît Christine Besseyre. Mais on en profite toujours pour s'attaquer aux conditions de travail et à l'emploi. Ce n'est pas parce qu'il y a moins de courrier qu'il faut rallonger sans fin les tournées des facteurs, qui restent toujours confrontés aux conditions météo, à la distance, au poids... C'est pareil pour Orange. Ce n'est pas parce qu'on peut tout faire en ligne qu'il faut pressurer le personnel en boutique, par exemple. Or les équipes sont sous très forte tension et le climat social est délétère. Dans nos entreprises, tout est axé sur la rentabilité. Il est urgent que les salariés se tournent vers le syndicat pour résister. »

**Clarisse Josselin**